

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 14 Mars 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 89

Pouvoirs : 6

Membres votants : 95

Date de la convocation : 08/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Martine FREBERT (Suppléant de Claudine DODELANDE), Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Thierry HAMON (Suppléant de Olivier PIQUENOT), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSE, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Jean DUTHILLEUL, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Eric JEHANNE, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Donatien PETIT, Denis SZALKOWSKI.

Pouvoirs : Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Sébastien LERAT Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 18/2023 : Vacance d'un siège élu – Election d'un nouvel administrateur au sein du conseil d'administration du C.I.A.S.

Par courrier en date du 29 décembre 2022, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine informe le Président de sa démission au sein du conseil communautaire et du conseil d'administration.
De ce fait, la liste étant épuisée, il convient de procéder à une nouvelle élection pour le siège vacant.

Il conviendra au surplus en vue de respecter la répartition géographique telle que définie par la délibération n°54-2020 du 13 juillet, de compléter la liste par un élu du secteur de Brionne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers départementaux et des conseillers communautaires ;

Vu les articles L.273-9 et L.273-10 du Code électoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-41-3 ;

Vu les articles R.123-8, R.123-9, R.123-10, R.123-15 et R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 54-2020 du conseil communautaire du 13 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° 105-2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative à l'élection des représentants du conseil communautaire au sein du conseil d'administration du CIAS ;

Vu la délibération n° D039-2020 du conseil d'administration actant l'installation du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° D053-2020 du conseil d'administration actant la nouvelle composition du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° 139/2022 du conseil communautaire du 27 septembre 2022 actant la nouvelle composition du conseil d'administration ;

Considérant le courrier de démission de Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine en date du 29 décembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à la **majorité absolue des membres présents et représentés** :

- ✓ **PROCEDE** à l'élection, par vote à bulletins secrets (art. R.123-29 du CASF), du représentant du conseil communautaire au conseil d'administration du C.I.A.S.

Résultats du vote à bulletin secrets :

Candidate	Votants	Votes	Exprimés	Abstentions	Blancs	Non votés	Majorité absolue	1 ^{er} tour
Janine LEROUVILLOIS	95	95	95	0	0	0	48	95

Est donc élue à l'unanimité pour siéger au conseil d'administration du C.I.A.S. : **Janine LEROUVILLOIS**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230314-18_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Président,
Nicolas GRAVELLE**